

Office des affaires acadiennes

Plan de services en français

2008-2009

Message du sous-ministre ou du directeur général

La vision de l'Office des affaires acadiennes est celle *d'une communauté acadienne et francophone dynamique qui profite d'un appui considérable de la province de la Nouvelle-Écosse, permettant ainsi à ses membres de grandir et de se développer en tant que peuple.*

Afin de pouvoir réaliser cette vision, l'Office des affaires acadiennes a reçu son mandat officiel d'organisme central de soutien pour les services en français au sein du gouvernement, avec la proclamation de la *Loi sur les services en français*, en 2004.

La *Loi* définit la mission de l'Office des affaires acadiennes, qui inclut : fournir au gouvernement des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services, nouer des partenariats avec les organismes acadiens et francophones, veiller à ce que les besoins de la communauté acadienne et francophone soient pris en compte, et reconnaître l'apport de la communauté acadienne et francophone.

L'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction, de la formation linguistique en français et de l'aide aux ministères et aux autres institutions publiques afin de les appuyer dans l'élaboration et l'adoption de politiques, de programmes et de services qui tiennent compte des besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Ces services sont possibles grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. Puisque l'entente actuelle arrive à échéance le 31 mars 2009, des efforts considérables seront déployés cette année pour réviser le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse en matière de services en français et pour négocier la prochaine entente.

Depuis 2004, la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse dispose de toute une gamme de nouveaux services qui sont activement offerts en français par différents ministères et autres institutions publiques, comme l'indique le *Rapport d'étape 2007 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse*, publié par l'Office.

Je suis heureuse de vous offrir notre plan de services en français, exigé par le Règlement sur les services en français, qui souligne les mesures qui seront prises et les activités qui seront effectuées par l'Office des affaires acadiennes dans l'exercice financier de 2008 - 2009.

Vaughne Madden
Directrice générale

Tous les postes exigent le bilinguisme. Par conséquent, les membres du personnel de l'Office des affaires acadiennes sont en mesure de répondre en français aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français.

2. Services offerts en français maintenant

- a) Les communiqués de presse et autres documents publics de l'Office des affaires acadiennes sont publiés en français et en anglais.
- b) Des services de traduction sont offerts aux entités gouvernementales afin de les aider à offrir de l'information publique en français.
- c) La formation linguistique en français est coordonnée et offerte aux fonctionnaires provinciaux afin de permettre au gouvernement de miser sur ses capacités en ressources humaines pour servir le public en français.
- d) Des conseils, du financement et autres mesures de soutien sont offerts aux ministères et autres institutions publiques afin de les aider à élaborer des programmes, des politiques et des services qui tiennent compte des besoins de la communauté acadienne et francophone.
- e) Un dialogue régulier est assuré avec les intervenants de la communauté acadienne et francophone et de l'aide est offerte aux autres institutions gouvernementales afin de leur permettre de consulter la communauté.
- f) Du soutien est offert aux initiatives menées par la communauté acadienne et francophone et qui contribuent à son essor et à son développement.
- g) Un rapport annuel sur les progrès du gouvernement en matière de prestation des services en français est publié en français et en anglais.
- h) L'Office des affaires acadiennes préside le comité de coordination des services en français.

3. Façon dont ce plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone

L'objet de la Loi sur les services en français est de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone, et de pourvoir à la prestation, par les institutions publiques désignées, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.

La préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone sont influencés par son accès aux services gouvernementaux en français, ainsi qu'aux mesures de soutien du gouvernement pour les initiatives de structuration qui contribuent à sa durabilité et à sa prospérité.

À titre d'organisme central de soutien pour le gouvernement, l'Office des affaires acadiennes aide les ministères et autres institutions publiques avec la planification, l'élaboration et la prestation de services en français en offrant des conseils, du financement et d'autres mesures de soutien.

L'Office des affaires acadiennes assure également un dialogue régulier avec les intervenants acadiens et francophones, et encourage et appuie la consultation et la communication entre la communauté et le gouvernement afin de s'assurer que le gouvernement est au courant des besoins de la communauté et y répond.

Par différents partenariats et activités, l'Office vise à reconnaître la valeur et la contribution de la communauté acadienne et francophone à la prospérité sociale et économique de la province.

5. Buts, objectifs et mesures pour l'année 2008-2009

Objectifs généraux	Buts et objectifs spécifiques pour l'année 2008-2009	Mesures spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs en 2008-2009
1. Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i> .	1.1 Promotion de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la <i>Loi</i>	1.1.1 Assurer la présidence du comité de coordination des services en français et offrir du leadership. 1.1.2 Offrir des conseils et autres mesures de soutien aux institutions publiques désignées afin de les aider à comprendre leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> . 1.1.3 Aider les institutions publiques désignées à élaborer et mettre en œuvre leurs plans de services en français.
	1.2 Élaboration de politiques et lignes directrices sur les ressources humaines relativement à la prestation de services en français	1.2.1 Collaborer avec la Commission de la fonction publique et le comité de coordination des services en français pour élaborer les lignes directrices et les politiques visant à aborder les questions de ressources humaines relatives à la prestation de services en français.
	1.3 Négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Canada en ce qui a trait à la prestation de services en français	1.3.1 Collaborer avec le comité de coordination des services en français pour réviser le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse en matière de services en français. 1.3.2 Obtenir l'approbation du Cabinet pour la consultation des intervenants et la négociation de la nouvelle entente. 1.3.3 Consulter la communauté acadienne et francophone. 1.3.4 Négocier la nouvelle entente avec le gouvernement du Canada.

	1.4 Appui à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne	1.4.1 Présider la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, et travailler avec les autres gouvernementaux provinciaux et territoriaux et avec le gouvernement fédéral sur des initiatives stratégiques liées au développement des communautés acadiennes et francophones et à l'amélioration des services gouvernementaux en français à l'échelle du Canada.
2. La consultation avec la communauté acadienne et francophone.	2.1 Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone	2.1.1 Appuyer l'établissement de relations, de partenariats et d'initiatives conjointes entre les différents intervenants de la communauté et du gouvernement. 2.1.2 Aider le gouvernement à tenir compte de la population acadienne et francophone lors des consultations et autres activités de participation citoyenne, et encourager la communauté à participer lorsque de telles possibilités leur sont offertes. 2.1.3 Explorer des moyens d'encourager la participation des Acadiens et des francophones aux commissions, agences et conseils juridictionnels du gouvernement.
3. La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.	3.1 Promotion des services en français à l'aide du logo « Bonjour! » et d'autres outils	3.1.1 Continuer de distribuer le matériel « Bonjour! » au sein du gouvernement, et promouvoir son utilisation au sein du gouvernement ainsi qu'au sein de la communauté acadienne et francophone. 3.1.2 Collaborer avec Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités et Communications Nouvelle-Écosse afin d'élaborer des lignes directrices pour la gestion du contenu en français du site Web du gouvernement. 3.1.3 Distribuer les outils d'information afin d'aider à guider le gouvernement dans la promotion des services en français.

	3.2 Campagne de marketing social pour encourager l'utilisation des services gouvernementaux en français	3.2.1 Collaborer avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse pour la mise en œuvre d'une campagne de marketing social visant à promouvoir et à encourager l'utilisation des services gouvernementaux en français.
	3.3 Reconnaissance de l'excellence en matière de prestation de services en français par la fonction publique	3.3.1 Élaborer un processus visant à reconnaître les ministères ou les fonctionnaires individuels qui ont contribué à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone par leur participation à une initiative de prestation de services en français.
	3.4 Information du public et du gouvernement au sujet des progrès réalisés dans la prestation de services en français	3.4.1 Publier le rapport annuel sur les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
	3.5 Améliorer le profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse	3.5.1 Profiter des différentes occasions de reconnaître les contributions et les réalisations de la communauté acadienne et francophone afin de sensibiliser davantage le gouvernement et le public envers le rôle important que jouent les Acadiens et les francophones dans notre province. 3.5.2 Appuyer diverses activités qui augmenteront la visibilité et le profil de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.
4: Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.	4.1 Prestation de services de traduction	4.1.1 Gérer de façon efficace les ressources de traduction afin de s'assurer que les priorités sont respectées.

	4.2 Coordination de la formation linguistique en français à l'intention des fonctionnaires	4.2.1 Coordonner la formation et offrir des outils pour améliorer la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français.
	4.3 Aide financière pour les services en français	4.3.1 Gérer l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français et l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Offrir de l'aide financière aux institutions publiques désignées pour les initiatives relatives aux services en français.
	4.4 Participation aux initiatives interministérielles	4.4.1 Participer aux initiative menées par d'autres ministères ou offices afin de sensibiliser davantage les gens aux enjeux qui touchent les acadiens et les francophones, afin de s'assurer que ces ministères disposent de l'information nécessaire pour bien élaborer des politiques et des programmes et offrir des services qui répondent aux besoins de la communauté.
	4.5 Appui de la programmation des centres scolaires communautaires	4.5.1 Appuyer le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie et le Conseil communautaire du Grand-Havre afin de leur permettre de maintenir leur programmation et services pour les communautés acadiennes et francophones de Sydney et de la Municipalité régionale d'Halifax. 4.5.2 Appuyer la communauté dans ses efforts visant à développer des nouveaux centres scolaires communautaires.